

A2 SARL

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 89 RUE ORVES

83000 TOULON

R.C.S : 852797851

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025**

Le 30/06/2025, à 9 heures,

Société 2JMAT INVESTISSEMENTS , représentée par LAPIPE JONATHAN, détenant 100 parts sociales,

associé de la société **A2 SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame MALAGOLI Aurélie, préside la séance en qualité de Gérante.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

JC
AV

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 4 814,49 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir **un bénéfice de 4 814,49 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **99 567,06 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **104 381,55 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **104 381,55 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 104 381,55 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

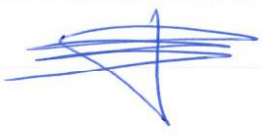
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

MALAGOLI Aurélie



MALAGOLI Jonathan



CABINET Véronique BARANOWSKI
Expert – Comptable
Inscrit au Tableau de Marseille

Commissaire aux Comptes
Auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence



SARL A2

89 RUE ORVES
83000 TOULON

Bilan et Compte de Résultat
01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme
Le gérant

IMMEUBLE L'ATHENA 1 AV. JJ PERRON 83400 HYERES – Tél. 04.94.58.80.24

Siret 439 323 619 00023 APE 6920Z

Membre d'une Association Agréée par l'Administration fiscale, acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom

Désignation de l'entreprise <u>A2 SARL</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>89 RUE ORVES 83000 TOULON</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>5</td><td>2</td><td>7</td><td>9</td><td>7</td><td>8</td><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>										8	5	2	7	9	7	8	5	1	0	0	0	2	3
8	5	2	7	9	7	8	5	1	0	0	0	2	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2														
1	2																								
1	2																								

							Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	4
3	1	1	2	2	0	2	4											
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	115 000		012			115 000									
		Autres *	014	4 700		016	1 768		2 932									
	Immobilisations corporelles *		028	13 690		030	9 362		4 328									
	Immobilisations financières * (1)		040	2 418		042			2 418									
	Total I (5)			044	135 808		048	11 130		124 678								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052											
		Marchandises *		060			062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	20 614		070	2 160		18 454								
		Autres * (3)		072	6 178		074			6 178								
	Valeurs mobilières de placement		080			082												
	Disponibilités		084	26 700		086			26 700									
	Charges constatées d'avance *		092	1 369		094			1 369									
	Total II			096	54 861		098	2 160		52 701								
	Total général (I + II)				110	190 669		112	13 290		177 379							
PASSIF									Exercice N 1		NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			1 000								
	Écarts de réévaluation						124											
	Réserve légale						126			100								
	Réserves réglementées *						130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132									
	Report à nouveau						134			99 567								
	Résultat de l'exercice						136			4 814								
	Subventions d'investissement						137											
	Provisions réglementées						140											
	Total I					142			105 482									
Provisions pour risques et charges				Total II		154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			52 218								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166			14 091								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	4 609		)	172	4 609								
	Comptes courants d'associés						173			979								
	Autres dettes						175											
	Produits constatés d'avance						174											
Total III					176			71 897										
Total général (I + II + III)				180				177 379										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 142								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A2 SARL</u>		Néant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215	214
						217	218
							210 125
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	210 125	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	182 585
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 159
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	3 242
	dont amortissement du fonds de commerces					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	15 504
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	203 443	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	6 682	
Produits financiers (III)		280	10		Charges financières (V)	294	1 027
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	{	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	850
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	4 814	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4 814	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	850		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
				JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181		
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer)	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	5 664
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	5 664	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD